

Le PRÉSIDENT: Monsieur Good, vous avez un amendement sur les caisses populaires.

M. GOOD: Monsieur le président, la situation est un peu embarrassante au sujet de ce projet d'amendement, ou de loi ou nouveau système, quel que soit le nom que vous lui donniez, à cause de l'aversion des membres du comité à y prêter leur attention. Il y a quelque temps, j'ai pris la peine de lire un traité assez volumineux sur l'évolution des caisses populaires. Ce mouvement, qui a eu son origine vers le milieu du siècle dernier, s'est très fortement accentué jusqu'à nos jours. Il a aussi remporté un très brillant succès en Italie, et récemment, jusqu'à un certain degré, aux Etats-Unis, par suite de l'influence de la caisse populaire de Lévis, dans la province de Québec, où feu M. Desjardins a créé cette caisse, comme vous vous le rappellerez probablement. Je me dispenserai de faire au comité l'esquisse de ce régime et de lui fournir des renseignements qui pourraient être opportuns, en ce que cela permettrait d'arriver à une conclusion. Je l'ai déjà fait remarquer, on ne semble pas disposé à examiner ces questions, et pour ne pas perdre de temps, je crois préférable de ne débattre le point que devant la Chambre, lors de la discussion du projet de loi. Si le comité y consent, je remettrai à plus tard mon exposé de la question.

Une discussion s'ensuit.

M. BAXTER: Je propose que M. Good diffère l'étude de l'amendement jusqu'à ce que le comité ait présenté son rapport.

M. GOOD: Je ne désire pas insister ce soir, vu l'heure avancée. Nous sommes à la veille de lever la séance.

Le PRÉSIDENT: M. Good a-t-il la permission de retirer son amendement?

M. GOOD: Je ne désire pas le retirer.

M. IRVINE: Je propose que nous ajournions à demain matin.

L'hon. M. FIELDING: A quoi servira l'ajournement? Pour quelle raison les honorables membres qui désirent discuter l'amendement ne le font-ils pas maintenant?

M. IRVINE: C'est l'heure à laquelle nous levons d'ordinaire la séance, et je ne pense pas qu'il soit juste d'exiger que nous entrions dans les détails de la question, quand onze heures vont sonner.

L'hon. M. FIELDING: M. Good a lui-même offert de présenter son amendement à la Chambre pour l'y discuter. M. Irvine se prononce comme si nous contraignions M. Good, tandis qu'il n'en est rien.

M. GOOD: Si je pouvais entrevoir que le comité ferait un sympathique accueil à mon amendement, je serais heureux de le discuter ici, mais pas ce soir.

La motion d'ajournement est adoptée.

Le comité s'ajourne au mercredi, 13 juin, à quatre heures de l'après-midi.

DISCUSSIONS

MERCREDI, le 13 juin 1923.

Le Comité spécial permanent des Banques et du Commerce se réunit à quatre heures de l'après-midi, sous la présidence de M. A.-K. McLean, président.

Le programme comporte trois questions: l'amendement de M. Good, celui de M. Woodsworth, et une nouvelle délibération de l'amendement de M. Good, apporté hier. Voici l'amendement de M. Woodsworth:

"Que l'article 30 soit modifié par l'addition du paragraphe 4 suivant:

"Ces fonctionnaires, commis et serviteurs ont et sont censés avoir le droit de s'associer pour toutes fins légitimes".